

20^c.

Journal du Lot

20^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes.....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements.....	9 fr. 50	16 fr. 50	30 fr.
	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TELEPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 50
RECLAMES 3 ^e page (— d' —).....	2 fr. 50
» 2 ^e page (— d' —).....	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le Duce, encore une fois, a brandi sur nous son tonnerre. Nous en avons entendu le grondement, mais il ne nous a pas foudroyé.

« Le Temps » a publié dans son numéro d'avant-hier le texte d'un discours que Mussolini a prononcé à Livourne devant une foule qu'on nous décrit folle d'enthousiasme... Ces paroles du Duce sont d'un ton et d'un tour nettement menaçants. Il faut les relire ; en voici les passages caractéristiques :

« Le peuple italien, après huit ans de régime fasciste, ne désire pas seulement le bien-être, mais l'exige aussi le prestige et sa place dans le monde... »

On pourrait s'en tenir à cette simple phrase qui porte en elle assez de matières explosibles pour mettre le feu à l'Europe, Mussolini « exige le prestige » !... La formule peut préparer toutes les revendications et justifier toutes les querelles. Sait-on ce qui peut paraître nécessaire et suffisant à Mussolini pour le prestige italien ? Quelle offrande faudra-t-il faire à ce dieu nouveau pour qu'il daigne se déclarer content ? Quels sacrifices devra-t-on porter à ses autels ?... Il ne nous le dit point, mais ce qu'il ajoute n'est pas pour nous rassurer. Écoutez-le :

« Je tiens à vous dire, non seulement à vous mais au peuple italien et même aux peuples au delà des frontières que nous ne cherchons pas les aventures précipitées ; mais si quelqu'un voulait attenter à notre indépendance et à notre avenir, celui-là ne sait pas encore à quel degré de température je porterais le peuple italien tout entier. »

Avant d'aller plus loin, il convient de déguster à petites bouchées ce délicieux morceau. Il est dédié « aux peuples au delà des frontières », mais ce pluriel obligatoire ne saurait nous faire illusion. La politesse est diplomatique ; mais la menace est pour la France. C'est à nous, s'il vous plaît, que ce discours s'adresse parce qu'il ne peut pas s'adresser à d'autres ; ni à la Suisse hors de cause, ni à l'Autriche inexistante, ni à l'Angleterre et à l'Allemagne hors de portée.

Et que nous promet-il ?... Que si l'on veut attenter à son avenir et à son indépendance (comme il sait bien que nous n'avons aucune intention de ce genre, c'est là une simple précaution oratoire destinée à faire passer la suite) nous ne savons pas à quel degré de température il portera le peuple italien tout entier !... Il n'y a pas à dire : c'est envoyé !... Nous ne savons, bien sûr, ce qu'il ferait si l'Italie était attaquée, mais nous voyons ce qu'il fait maintenant et c'est une besogne de mensonge et de criminelle excitation à la haine. Il bouffe le crâne à de pauvres gens auxquels il fait croire, pour les enragés contre nous, que nous les menaçons, que nous voulons les dépouiller et que nous sommes le seul obstacle à leur bonheur et à leur richesse.

Il continue d'ailleurs et il précise un peu plus encore dans la suite de son discours que voici :

« Si quelqu'un voulait menacer le développement de la révolution des chemises noires, alors le peuple entier, vieillards, enfants, paysans, ouvriers armés ou infirmes, seraient une seule masse humaine et, plus encore, un bolide qui partirait être lancé contre quiconque et partout. »

Encore une fois, vous comprenez bien qu'il n'est pas question là de dans des habitants de la lune. Et nous ne pouvons pas être dupes de cette pauvre habileté de langage qui consiste à dire « si quelqu'un voulait menacer le développement de la révolution des chemises noires ! »

Mussolini, donc, a beau vouloir donner le change. Il ne trompe per-

somme. Il ne se défend pas, il attaque. Il ne riposte pas, il provoque. Mais pourquoi ces défis ? A quoi visent ces propos de matamore et ces gestes de rododomont. Il faudra bien qu'un jour il consente à s'expliquer clairement. Il ne peut pas s'en tenir toujours à faire le fier-à-bras sur une arène vide et en face de milliers de spectateurs qu'il convoque à venir l'admirer dans ses exploits contre le néant !...

Bien sûr, il y a des circonstances qu'on doit rapprocher de son discours à moulinets et qui peuvent nous éclairer quelque peu sur ses intentions. La récente et considérable augmentation de son programme naval annoncée à grand fracas et la réception — trop chaleureusement amicale pour être désintéressée — de la flotte allemande dans les ports italiens donnent à ses paroles d'hier la portée d'une manœuvre d'intimidation. Il s'agit d'exercer sur la France une pression morale et de la mettre en face d'une sorte d'ultimatum à demi formulé !...

Mais pour obtenir quoi ?... C'est d'ailleurs un bien mauvais moyen de s'y prendre. Pour réussir avec la France les bons procédés valent mieux que les menaces. Et à force d'en faire sans les réaliser le gouvernement fasciste qui a commencé par se montrer odieux finirait par être ridicule.

Emile LAPORTE,

UN PETIT MOT D'ECRIT

LE POÈTE BOLCHEVISTE

La Russie n'a pas de chance avec ses poètes. Autrefois, ils mouraient en duel ; Pouchkine à 38 ans, Lermontov, à 28 ans. Aujourd'hui, ils se suicident : Essenine, à 31 ans, Maïakowski à 36 ans.

En se donnant la mort le 14 avril dernier, Maïakowski a laissé une lettre : « à tous », que reproduit la presse de Moscou :

« N'accusez personne de ma mort, s'écrie-t-il. Ne faites pas de cançons, s'il vous plaît. Le défunt détestait cela. « Maman, mes sœurs et mes camarades, pardonnez-moi. « Ce n'est pas un moyen je ne le conseille à personne, mais je n'ai pas d'autre issue. »

Après s'être ainsi abandonné à cet humour funèbre qui rappelle Henri Heine, il recommande sa famille au « camarade gouvernement » : « Si tu leur fais une existence supportable, merci ! »

Le terminait par quelques vers :
Comme un dit
L'incident est clos.
La barque de l'amour
S'est brisée sur l'écueil de la vie.

Ainsi donc, « le plus grand poète de la révolution prolétarienne » s'est suicidé pour des chagrins intimes, comme un jeune homme sentimental, comme une midinette parisienne. Pour les communistes, ce fut un coup dur ! Si élogieuses que soient les oraisons funèbres des « camarades », on n'en condamne pas moins son geste et sa lettre qui sent le poète décadent d'autrefois.

Le poète paté de P. U. R. S. S., Damin Bleding, n'en revient pas : « C'est monstrueux ! c'est incompréhensible ! Et cette lettre d'une insignifiance saisissante ! Est-ce que ce sont des raisons ? Qu'avait-il à désirer de plus, ce poète extrêmement doué ? »

« Comment se fait-il que ce combattant infatigable, cet homme puissant, ce pur révolutionnaire en soit venu à une telle fin ? » se demande avec tristesse un autre militant communiste. Et voici son explication : « Ce fut une rechute de l'ancienne maladie, de l'individualisme. Aucun prolétaire conscient n'approuvera son attitude. Le suicide est le sort d'une classe décadente, et non pas celui du prolétariat marchant vers son triomphe... »

Le cerveau de Maïakowski a été rejoint par celui de Lénine et de quelques autres célébrités à l'Institut du cerveau de Moscou. On va l'examiner dans toutes ses circulations, sans doute pour y découvrir la trace de ce maudit individualisme qui a causé sa perte... »

Au ministère de l'Intérieur

M. Tardieu, président du conseil, a conféré, au ministère de l'Intérieur avec MM. Raoul Péret, garde des sceaux ; Donat-Guigue, procureur général ; Râteau, directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la Justice, et Jean Chiappe, préfet de police.

Cette réunion avait pour but l'examen des différentes affaires judiciaires en cours.

Informations

Premières obligations Young

La Banque des règlements internationaux étant officiellement constituée, la mise en vigueur du plan Young devant être proclamée officiellement samedi prochain et l'émission du capital de la Banque étant fixée au mardi 20 mai, c'est de l'émission des premières obligations Young que s'occupe maintenant le conseil d'administration du nouvel Institut financier international. On sait qu'il s'agit de placer un emprunt de 300 millions de dollars, dont 200 millions seront affectés à la mobilisation d'une première tranche des annuités inconditionnelles de réparations au profit des créanciers principaux du Reich et 100 millions seront réservés à l'Allemagne. C'est à la France que reviendra la plus grande partie des 200 millions de dollars réparations.

Hindenburg va se retirer

On déclare que le président Hindenburg a fait connaître au bourgmestre de Hanovre qu'il abandonnerait incessamment la propriété que la municipalité lui avait offerte pendant la guerre. Le président compte, en effet, se retirer, après son septennat, c'est-à-dire en avril 1932, à Neudeck, en Prusse Orientale.

Et Mussolini parle !

Parlant à Livourne, M. Mussolini a dit : « Le peuple italien, après huit ans de régime fasciste, ne désire pas seulement le bien-être, mais l'exige aussi le prestige et sa place dans le monde. « Je tiens à dire au peuple italien et même aux peuples au delà des frontières que nous ne cherchons pas les aventures précipitées, mais si quelqu'un voulait attenter à notre indépendance et à notre avenir, celui-là ne sait pas encore à quel degré de température je porterais le peuple italien tout entier. « Si quelqu'un voulait menacer le développement de la révolution des chemises noires, alors le peuple entier, vieillards, enfants, paysans, ouvriers, armés ou infirmes, seraient une seule masse humaine, et, plus encore, un bolide qui partirait être lancé contre quiconque et partout. »

Angleterre et Palestine

La délégation arabe à Londres publie un communiqué annonçant que les discussions avec le gouvernement anglais ont abouti à une impasse. « Le gouvernement, dit la déclaration, a refusé de faire droit aux demandes arabes, c'est-à-dire arrêter l'émigration en Palestine ; reconnaissance légale de l'inaliénabilité des terres détenues par les Arabes et établissement d'un gouvernement palestinien démocratique. Il a au contraire envoyé un expert étudier la question sur place. Dans ces conditions, la délégation, se rendant compte que le problème palestinien ne sera pas résolu de façon juste, estime préférable de terminer les discussions et de repartir pour la Palestine. »

Au pays des Soviets

Le mufti Riza Eddin, chef religieux de l'Islam en Russie, vient d'être interné à Moscou pour avoir refusé de signer une déclaration aux termes de laquelle la religion musulmane ne subirait aucune persécution en U. R. S. S.

En Chine

La famine qui, jusqu'ici, sévissait surtout dans le nord-ouest de la Chine, sévit aussi dans la province du Tche-Kiang en raison d'une mauvaise récolte de riz.

A ce sujet une émeute s'est produite à Szean Cheng, à 120 kilomètres de Shanghai.

Les stocks de riz étant presque épuisés, les prix montèrent si haut que les pauvres gens, qui n'avaient pu s'en procurer pillèrent quelques magasins. La police plaça une garde devant les magasins contenant encore des approvisionnements.

Lundi matin, plusieurs centaines d'armés ont attaqué la garde de police. Les troupes de la garnison, appelées en renfort, ont fait vainement des sommations. La foule exaspérée se jeta sur les soldats qui firent feu, tuant vingt-neuf personnes et en blessant cinquante.

L'accord sino-indochinois

M. de Martel est arrivé à Changhaï pour la conclusion du traité réglant les relations sino-indochinoises. Le nouvel accord implique la nomination de consuls chinois à Saigon et Hanoi.

La population de la Pologne

Suivant les données de l'Office national statistique, la Pologne comptait au début de l'année courante 30 millions 732.000 habitants.

Comparativement au recensement de 1921, la population polonaise a augmenté depuis cette époque, de plus de 2 millions d'âmes.

Un dirigeable métallique

Le colonel Paegelow, commandant de l'aérodrome de Scott (Illinois), a annoncé que l'on préparait les plans d'un dirigeable métallique qui coûtera 4.500 mille dollars et qui sera construit à l'aérodrome de Scott.

Ce nouveau dirigeable militaire aura près de 180 mètres de long et 40 mètres de large. Il sera muni de huit moteurs d'une puissance totale de 4.800 chevaux. Il pourra faire 116 kilomètres à l'heure. L'équipement comprendra notamment un canon de 37 mm., de 2 à 7 tonnes de bombes, 2 avions et 16 mitrailleuses avec munition.

EN PEU DE MOTS...

— Les Soviets ont institué deux nouvelles décorations : l'Ordre de Lénine et l'Ordre de l'Étoile Rouge.
— M. Jules Pams, sénateur des Pyrénées-Orientales et ancien ministre, est décédé, à Paris. Il était né en 1852.
— Deux bolides sont tombés sur Sloves, près de Remiremont. L'un d'eux a été recueilli brûlant.
— M. Marcel Bardiaux, 19 ans, électricien à Joinville-le-Pont, a entrepris de faire le tour de l'Europe en canot.
— On annonce la mort du célèbre explorateur Nansen. Il était né en 1861.
— La liaison radio-téléphonique Londres-Australie vient d'être mise en service. La taxe est de 843 fr. 75 les trois minutes.

NOS ÉCHOS

Anecdotes sur Maïakovsky.

Wladimir Maïakovsky, le poète russe qui vient de se donner la mort, racontait souvent l'histoire suivante :
« Quand j'étais encore un tout jeune homme, j'allai un jour voir Maxime Gorky et je lui lus mes poèmes. Gorky, entendant mes vers, se mit à sangloter, et tirant un mouchoir de sa poche, il essuya ses larmes. Je fus touché et fier de cette marque d'approbation et d'enthousiasme sincères. Avant de prendre congé, je réussis à lui soutirer adroitement son mouchoir, ce mouchoir qui grand écrivain avait arrosé de ses larmes en entendant mes vers... »

« Hélas ! j'appris par la suite que Gorky pleure chaque fois qu'un jeune poète lui fait sa première visite. Et, depuis, — il y a des années de cela — je suis à la recherche d'un musée de province qui serait disposé à m'acheter le mouchoir historique de Maxime Gorky... »

Maïakovsky avait, il y a quelques années, fait un voyage à Berlin. Il alla visiter les quartiers ouvriers, et comme quelqu'un lui demandait ce qu'il pensait de la vie des travailleurs allemands :
— Oh ! répondit-il, le travailleur allemand vit mal... Presque aussi mal, tenez, qu'un professeur en Russie soviétique !... »

Du tic au... tact.

M. Paul Reynaud, ministre des finances, a un tic.
Il fait continuellement et d'une façon assez marquée : « Non » de la tête.
Ce signe de dénégation n'est pas très souvent compris des orateurs et on cite maintes répliques provoquées par ces énergiques dénégations.

Une personne, qui ignorait ce détail, c'était bien M. Jacob, syndic des agents de change, récemment comte de Rivoli. Or, tandis que M. Germain-Martin, ministre du Trésor, accordait au Marché à peu près ce qu'il demandait, ce n'est pas sans inquiétude que M. Jacob enregistrât les dénégations de M. Paul Reynaud.

M. Jacob fut rassuré quand le ministre du Trésor déclara partager l'opinion de son collègue du Budget.
On expliqua d'ailleurs ensuite la chose à M. Jacob, qui fit alors ce mot charmant :
— Les Finances sont en bonnes mains, l'un des ministres a un tic, et l'autre a du tact !... »

Bernard Shaw et le cinéma.

On préparait, au Théâtre National de Varsovie, la première d'une pièce nouvelle de Bernard Shaw. Au cours d'une des dernières répétitions, le metteur en scène eut soudain l'idée qu'un intermède de cinématographie ferait fort bien dans la pièce. Le traducteur, qui était présent, protesta toutefois contre cette innovation, disant qu'il était impossible d'intégrer des vues cinématographiques dans le spectacle sans l'assentiment de l'auteur. On télégraphia donc à Bernard Shaw pour lui demander s'il consentait que des scènes filmées fussent mêlées à son texte. La réponse arriva le soir même :

FLO OU LES REFLETS DU SILENCE

Elie Richard vient d'écrire un livre singulier qui rend un son vraiment unique dans la littérature de ce temps. J'emploie ces mots dans leur sens précis. « Flo » n'est pas une œuvre, d'une taille courante et j'avoue que, pour expliquer, pour commenter cette histoire, je me sens assez embarrassé. Trois écrivains peuplent le bureau n° 5 d'un quelconque ministère : David Thémènes, Sidoine Merfeuil, Florence Born de Latour (familièrement Flo). Elie Richard nous donne tous les détails désirables sur la topographie matérielle et morale de ce bureau ; un plan dressé par Sidoine Merfeuil est même joint au livre en guise de préface. Thémènes, personnage d'un haut relief et dont la mystique républicaine a un peu simpliste apparaît comme l'aboutissement de mille rêveries décevantes et complexes, est rédacteur principal. Il ne nourrit guère d'ambitions ; il est à la fois bavard, sentimental et philosophe ; de grands yeux lucides dévorent son visage, lui donnent un charme émouvant et l'empêchent de glisser vers la trop facile amertume. Sidoine Merfeuil, commis auxiliaire d'une blonde maigre et d'un physique un peu stérile, goûte les charmes du ciel parisien et songe gravement à la gloire littéraire. Florence est le père, historien célèbre, est membre de l'Institut, a été voué de par la mineur des revenus familiaux à la médiocrité de la vie administrative. Elle a des jambes musclées, elle porte une chevelure de maïs, de gros yeux qui tournent à l'azur ou à la faïence de Rouen, selon le temps. Elle vit de façon assez calme entre ces deux hommes, et elle pense avec une ténacité sérieuse à une thèse de doctorat en droit sur l'Histoire juridique des esclaves de l'Orient.

— Le livre s'amorce d'une façon narquoise et sereine ; réalisme attendri, parfois pittoresque. Les comparses du bureau vont, viennent ; l'huissier rustique Bylanos, le collègue Abadoue, sorte de Homais trépidant, vociférateur, qui a composé des manuels de civisme.

Elie Richard n'a pas cherché cependant à écrire un roman de mœurs ; il n'a pas voulu non plus composer une épopée héroïque à la gloire poussiéreuse de l'administration moderne. Il a baptisé son livre : sottie.

Rappelons la définition que Littré donne de la sottie : « Pièce de notre ancien théâtre au xv^e siècle et au commencement du xvi^e, sorte de saut d'opéra allégorique dialoguée, où les personnages étaient censés appartenir à un peuple imaginaire nommé « le peuple sot ou fol, lequel représentait, aux yeux des spectateurs, les dignitaires et personnages du monde réel. »

Il y a, en effet, quelque folie dans les aventures que vivent les personnages de Richard. Et cette folie égratignée, avec une sûreté exceptionnelle, les puissants de ce monde, toutes nos recettes de réussite sociale. Elle met à nu la frivolité et la médiocrité cohérente de la vie. Flo obéit aux appels de Mlle Leblanc-Famin, grande couturière dont les tendresses sont essentiellement masculines : elle va vivre à Bruxelles dans un garçonnière sous la surveillance d'un brave garçon de Levallois, Le Roy, ex-chauffeur de Mademoiselle promu maintenant à des soins d'espionnage plus délicats.

L'atmosphère du bureau n° 5 devient étouffante. Thémènes se nourrit de nostalgies qui prennent un tour cruel :
« Ce qui l'enchantait en Flo, c'était cette fantaisie d'oiseau, cet appel constant au bon plaisir, cette existence tout instinctive. Elle faisait un usage adorablement désordonné de l'intuition. Elle comptait tou-

jours sur le sens de sa nature, sur l'inspiration du moment.
« Lui, qui s'use à réfléchir longuement les sensations, les événements, les choses, les êtres, qui, à propos du moindre fait, rumine, lui, Thémènes, tremblant de toute sa chair « jaune, piquée de crins blancs, imagine une Flo de miel et d'azur, Flo « un cœur, Flo, des sens. »

Pendant ce temps, Sidoine travaille et finit même par réaliser ses rêves glorieux. Succès de coteries, de salons, puis la notoriété. Tous ceux qui ont été un peu mêlés à la vie littéraire de ces dernières années auront reconnu en Sidoine Merfeuil un écrivain d'avant-garde qui eut son heure de célébrité, mais qui, exploitant avec une adresse excessive une truculence trop visiblement laborieuse, s'est lui-même évanoui. Et tous les compagnons littéraires de Sidoine, nous les avons reconnus aussi : leurs tics, leurs anecdotes nous furent familières. Est-ce à dire que Richard a voulu faire un livre à clef ? Pas plus que Proust. Son talent et sa sagesse se sont rencontrés avec certains destins à la fois théâtraux et misérables. Richard a dit simplement ce qu'il en pensait, sans aigreur, mais fermement, et cette fermeté est cruelle. Flo revient à Paris, épouse Sidoine, le quitte pour retourner vers Mlle Leblanc-Famin, Sidoine, malgré sa gloire naissante, ploie son pauvre dos maigre :

« Il a sondé l'amour : c'est une chose littéraire ; il a sondé l'amitié (il tourne son visage vers Thémènes toujours vagissant), c'est une association d'intérêts intellectuels ou d'appétits positifs. »

Il n'en poursuit pas moins son chemin à travers la vie. Il atteint le grand public, il entre même à l'Académie. Un jour un reporter viendra interviewer Thémènes sur son illustre collègue. Thémènes donnera l'explication véritable de Sidoine, mais le reporter ne la comprendra pas. Thémènes recommence alors sur un ton boursoufflé, officiel. Le reporter sourit, comprend cette fois. Il n'est que de s'entendre sur la règle du jeu. Je connais peu de choses aussi émouvantes que cette explication en deux temps. Thémènes n'est d'ailleurs pas le vrai vaincu de cette histoire : Flo revenant une fois encore de son exil belge, cherche à revoir Sidoine, mais elle s'aperçoit combien le personnage est caricatural. Elle retourne au bureau n° 5, tombe dans les bras de Thémènes. Elle a un peu engraisé, mais elle est désirable encore. La vie reste belle et la sottie est achevée.

Notre littérature contemporaine contient une autre sottie qui a connu un destin brillant, je veux parler des « Cavés du Vatican », d'André Gide. On sait l'influence que les gestes gratuits, le charme équivoque de Laïcaud ont eue sur les jeunes hommes de notre temps. Prédire-je à Flo un sort analogue ? Et sans doute, sa vie n'a pas été elle aussi exempte d'épisodes suspects ; Flo garde une solidité naturelle, une bonne grâce paysanne qui en font une héroïne fort sympathique et non dénuée de fraîcheur. Je ne veux pas allonger démesurément cet article (il y aurait tant à dire sur les thèmes qui guident les différentes œuvres de Richard et dont on commence à apercevoir avec Flo le faisceau convergent. Mais je voudrais exprimer ici tout ce qu'il y a de charme rustique et plébien, de poésie en un mot dans l'ombre des personnages du bureau n° 5. Un article important de Frédéric Lefèvre a salué la parution de Flo ; je suis sûr que dans ce pays où Richard a tiré les choses assises de son talent, son livre trouvera l'audience qu'il mérite. Georges DUVEAU.

« Entendu, câblait Shaw, mais après la représentation... »

Les mots d'autrefois.

Celui-là est de Jean Moréas le poète mort il y a vingt-cinq ans et dont on va commémorer l'anniversaire ces jours-ci. Il allait mourir, dans la modestie maison de santé où, on l'avait conduit, à Saint-Mandé, à la suite d'une attaque d'hémiplegie. Il devait expirer à 11 heures du soir. Dans l'après-midi, il dit aux amis qui venaient le visiter :

— Je suis content de m'en aller ainsi au printemps ; j'ai au moins des fleurs sur mon cerueil.

Un poète.

Charles Derennes qui vient de mourir avait beaucoup d'esprit et du plus fin et cette flamme méridionale qui fait encore les gens s'écrier et se passionner.

Il disait de tel poète alambiqué :
— Il fait des pieds !... et des mains... sans rien réussir... surtout les pieds !... et pour un poète, n'est-ce pas ?

Le Lisieux

Chronique du Lot

Au Conseil Général

IL REFUSE TOUT CRÉDIT NOUVEAU ET DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ

Par cette grave décision, il veut forcer l'attention de l'Etat sur sa tragique situation financière.

Nous avons rendu compte de la séance publique de lundi matin qui ouvrit la session. Après cette ouverture, suivant les rites, l'Assemblée décida de se réunir en commission générale pour étudier de près, d'accord avec les services compétents, la situation budgétaire du département.

Deux longues séances fermées furent consacrées à cet examen. Après quoi, mardi, à 4 heures de l'après-midi, le Conseil se réunit en séance publique sous la présidence de M. de Monzie. Sont présents les mêmes membres qu'à la séance du lundi.

La situation financière. — Grave décision de l'Assemblée.

M. de Monzie prend tout de suite la parole et fait l'exposé suivant :

Nous en arrivons à la question la plus importante et qui va marquer la suite de nos délibérations antérieures.

Le Conseil Général a reconnu qu'il est mis dans une situation qui lui rend impossible de gérer les intérêts dont il a la charge et cela en bonne partie à cause des conditions qui lui sont faites par les lois. C'est pourquoi je réitère ici pour le public et la presse, pour l'opinion publique, les explications que j'ai fournies en commission plénière.

En 1928, nous avons reconnu l'impuissance ou nous étions de faire face aux dépenses à engager pour l'entretien et la restauration des routes qui étaient à notre charge. Et nous avons déclaré que nous ne pouvions pas voter les dépenses suivant les projets qui nous étaient tracés. Nous étions arrivés à un palier d'environ 600 centimes et les nouvelles charges devaient les augmenter de 300 centimes de plus. Dans ces conditions, vous le savez, le Conseil Général fit un appel véhément et énergique qui s'adressait non seulement aux autres Assemblées départementales, mais encore au Parlement.

A cet appel, on a reconnu la nécessité de venir en aide aux départements pauvres et aux communes. Et l'on élabora le projet qui a abouti à la transformation du système français en matière de route. L'Etat a pris à sa charge une partie du réseau qui est actuellement au compte des budgets départementaux.

Je fais remarquer que la dernière loi des finances a repris aux départements le produit des prestations pour en faire bénéficier les budgets communaux, de sorte qu'il nous retire une partie du bénéfice que nous aurions dû retirer de la nationalisation des routes.

A côté de l'ensemble des dépenses nées des obligations qui nous sont propres et dont nous restons juges, il y a les dépenses qui résultent des obligations que nous imposent l'Etat. Elles augmentent sans cesse. De tout cela est née une situation de trésorerie extrêmement difficile et dont le rapporteur général de la commission des finances vous entretiendra tout à l'heure, situation telle que nous devons constater l'impossibilité de faire face aux charges nouvelles.

En commission plénière le Conseil Général a donc décidé qu'il ne peut pas se soustraire aux obligations nées de ses engagements, qu'il ne peut pas ne pas payer les travaux faits, les matériaux livrés et commandés suivant ses délibérations antérieures. Mais il se refuse à voter tout ce qui constituerait une charge nouvelle, une dépense permanente. Et il a exposé cette situation et sa décision dans l'ordre du jour dont je vais vous donner lecture.

Les conditions économiques et les conditions démographiques du Lot nous imposent cette attitude. Nous ne voterons rien ni maintenant ni en septembre. Nous mettons en quelque sorte la clef sous la porte si l'Etat ne nous vient pas en aide.

En conclusion de cet exposé, M. de Monzie donne lecture de l'ordre du jour suivant :

Le Conseil général du Lot, prenant acte de ce que, le nombre des centimes départementaux est passé dans le Lot de 67 centimes 13 en 1914 à 624 centimes 92 en 1930,

de ce que dans la même période la valeur du centime ne s'est élevée que de 18,070 francs or, à 19,384 fr. papier,

de ce que le montant des impositions départementales s'est élevée de 1.153.660 francs en 1914 à 12.466.177 francs en 1930, soit une augmentation au coefficient de 10,80,

de ce que l'impôt départemental par tête d'habitant est passé dans le Lot de 5 fr. 60 en 1914 à 72 fr. 50 en 1930 (soit une augmentation au coefficient de 13),

de ce que la population de 1914 à 1930 est tombée de 205.769 habitants à 171.776, ce qui explique qu'une augmentation globale des impôts départementaux dont le coefficient est de 10,80 se traduise en fait pour chaque contribuable en une augmentation dont le coefficient est de 13,

de ce que la loi du 13 août 1926 n'a donné aux départements en général et au département du Lot en particulier aucune possibilité d'établir des taxes nouvelles qui ne soient pas de véritables surtaxes portant sur le foncier bâti, non bâti, la patente et la cote mobilière,

de ce que dans le Lot comme dans tous les départements pauvres aucune des taxes prévues par l'article 1 de la loi de 1926 n'est susceptible de fournir des ressources appréciables,

de ce que, notamment, compte tenu du nombre des autos de toutes catégories existant dans le Lot, l'application de la taxe prévue à l'article 1, paragraphe 12 de la loi du 13 août 1926 ne produirait qu'une annuité d'environ 174.367 francs, en la calculant au maximum de 8,50,

de ce que, d'autre part, il est pratiquement interdit au département du Lot de taxer l'éclairage par l'électricité (article 15) au moment même où l'électrification rurale est entreprise dans des conditions onéreuses en regard de la faible densité de population,

de ce que, en application de la loi du 17 avril 1930, article 147, paragraphe 1, le budget départemental perd d'ores et déjà 1.900.000 francs, c'est-à-dire la presque totalité des avantages consentis par l'Etat sous la forme de nationalisation d'une partie de son réseau routier,

de ce que, la loi, indifférente à nos besoins financiers, n'en met pas moins à notre charge des dépenses obligatoires incessamment accrues et qui se sont élevées de 2.022.183 francs en 1914, à 24.513.143 francs en 1930 (soit un coefficient d'augmentation de plus de 12),

de ce que, notamment, les dépenses relatives à l'assistance sont montées de 1.040.200 francs à 4.937.300 francs, le relèvement des traitements de 1.220.258 fr. à 5.005.368 fr.

de ce que le coefficient de 1,072 s'appliquant à la valeur du centime, celui de 12 à l'augmentation des dépenses obligatoires, l'impossibilité s'avère sans un secours effectif et massif de l'Etat d'accorder les ressources du département avec ses dépenses obligatoires,

de ce que le département se trouve en outre en présence d'une situation caractérisée par la nécessité technique établie depuis 1928 d'inscrire au budget départemental une annuité de 13.000.000 pour l'entretien et la remise en état de ses chemins en dehors de l'emprunt de 2.500.000 fr. que rend indispensable la réfection de ses ponts en péril,

de ce que les lois de finances de 1928 et de 1930 n'ont pas apporté au budget d'entretien des routes un allègement supérieur à 600.000 francs, dérisoire par rapport tant aux espoirs qu'on avait donnés aux départements qu'aux augmentations du traitement des canonniers et au prix des matières premières,

Décide à l'unanimité de se refuser en dehors de la régularisation des emprunts antérieurement votés, à engager quelque dépense permanente que ce soit et décline les responsabilités de gestion qu'entraînera sa décision, alors que l'Etat contraint le département du Lot à des dépenses hors de proportion avec les ressources d'une région exclusivement agricole de plus en plus désertée par ses habitants, de plus en plus ruinée par le développement de la crise économique.

Décide que la présente motion sera communiquée au Ministre du Budget, au Président des Commissions financières de la Chambre et du Sénat et aux Présidents des Assemblées départementales représentant des départements de même condition.

Après quelques mots de M. Miquel, M. Orliac fait observer qu'aucune loi des finances ne pouvant être votée avant le mois de septembre, la situation ne sera pas changée lors de notre prochaine session.

M. de Monzie répond qu'en effet on n'aura pas voté de nouvelle loi des finances, mais on aura discuté une

loi sur l'équipement national. Et nous espérons qu'avant de créer des voies nouvelles il nous fournira les moyens d'entretenir les voies anciennes.

Il ajoute que l'application de la loi sur les Assurances Sociales dégrèvera un peu les finances départementales en ce qui concerne au moins les dépenses pour l'Assistance médicale gratuite.

D'ailleurs, conclut M. de Monzie, une attitude n'est compréhensible que si elle se prolonge autant qu'il est nécessaire.

Ces observations étant faites, l'ordre du jour est mis aux voix et adopté à l'unanimité et sans opposition.

Les difficultés de trésorerie

Après ce vote, M. Lacaze prend la parole pour faire connaître à l'Assemblée les difficultés de Trésorerie. Les explications si nettes et si claires du Président me dispensent, dit-il, d'entrer dans de longs détails. Il expose qu'en résumé il reste à la disposition du département des sommes tout à fait insuffisantes pour permettre le règlement des dépenses courantes et il demande au Conseil de se refuser à laisser absorber les 305.000 francs que lui prendraient les nouveaux tarifs sur l'Assistance... Donc il continue à payer aux anciens tarifs.

Le Conseil adopte cette proposition.

Des vœux

M. Vayssié présente un vœu demandant que l'Etat contribue au paiement des traitements des secrétaires de mairie qui font de très nombreux travaux à la demande et pour le service de l'Etat, — Adopté.

M. Vayssié dépose un vœu demandant que l'Etat contribue aux frais d'entretien des aliénés dont le domicile de secours est dans la commune. — Adopté.

Le Conseil adopte un vœu demandant que la pêche à la ligne et à la main soit autorisée en tous temps.

M. de Monzie dépose un vœu tendant à ce que les élèves-maitres du Lot qui sont instruits à l'Ecole Normale de Rodez soient reçus au lycée Gambetta où ils suivraient les cours de leurs professeurs et pourraient suivre aussi des cours communs donnés par les professeurs du Lycée.

Des rapports

M. Lacaze, au nom de la commission des finances présente divers rapports dont les conclusions sont adoptées.

M. Peindaries soutient un rapport qui demande que le département donne sa garantie à la Société coopérative des Habitants à Bon Marché. Sans cette garantie cette Société ne peut rien faire. Et s'il en était ainsi on priverait le département du bénéfice de la Loi. Dans le document où la société fait cette demande elle fournit des renseignements précis sur ses projets de construction.

D'ailleurs, il est certain que cette garantie restera purement morale et que la Société n'aura pas à y faire appel.

M. Orliac appuie cette demande. On avait d'abord hésité à donner cette garantie par crainte que la Société s'engageât dans des travaux exagérés eu égard à ses ressources. Mais aujourd'hui nous sommes en présence de projets déterminés qui ne dépassent pas ses moyens.

Le Conseil accorde la garantie qui lui est demandée et donne délégation à la Commission départementale pour prendre en temps opportun les décisions nécessaires.

Des rapports nombreux et divers sont présentés au nom des différents commissions par MM. Gayet, Orliac, Loubet, Coeula et Bastit. Les conclusions en sont adoptées :

L'inscription sur les listes d'assistance des communes

Un vœu présenté par M. Bastit soulève une vive discussion. Ce vœu a pour but de donner à une commission extramunicipale le droit d'accorder ou de refuser l'inscription sur les listes d'assistance alors qu'il est actuellement exercé par les municipalités. Celles-ci n'auraient plus que voix consultative.

M. le docteur Rouma s'élève avec vigueur et véhémence contre cette proposition. Nul, dit-il, n'est mieux qualifié que les municipalités pour connaître les candidats à l'assistance et pour apprécier, A elles de prendre leurs responsabilités. Du reste, il y a un contrôle exercé par l'administration supérieure...

M. Bastit explique qu'il ne vise qu'à supprimer les abus. Et l'on sait bien que les municipalités se trouvent souvent dans des situations délicates. Bien loin de léser les municipalités ce vœu est dans leurs intérêts et il régulariserait l'application de la loi... « Mais si vous n'en voulez pas, dit-il, je le retire. »

Et, en effet, après des observations successivement présentées par MM. Orliac, Conderc, et M. le Préfet le vœu est retiré.

A propos d'électrification

A l'occasion d'un rapport relatif à un Syndicat de communes pour l'électrification, M. de Monzie tient à protester vigoureusement contre les démarches pour le moins insolites faites auprès de propriétaires de certains cantons par les représentants d'une Compagnie. Ceux-ci pour obtenir l'affiliation à leur réseau de communes vouées à des sociétés concurrentes, n'hésitent pas à invoquer le nom d'un homme politique — à son insu bien entendu et sans en avoir aucun droit. — Celui-ci, absent aujourd'hui, a énergiquement protesté par lettre. Et je prie M. le Préfet de vouloir bien faire de sévères observations à la Compagnie en question. « Dans le moment où l'on prépare des mesures législatives contre les démarcheurs financiers, nous ne saurions tolérer de semblables procédés. »

L'Assemblée approuve ces observations et M. le Préfet interviendra auprès de la société pour faire cesser ces pratiques.

La séance est levée à 7 heures et renvoyée à 9 heures pour achever de discuter les affaires à l'ordre du jour.

Séance de nuit

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. de Monzie. Sur rapport de M. Jarrel, le Conseil décide le relèvement du taux des indemnités aux enfants assistés.

L'organisation hospitalière

Le docteur Peindaries présente le vœu suivant :

« Le Conseil Général du Lot, saisi par la Commission administrative des hospices de Cahors, des nécessités d'élaboration d'un programme départemental d'organisation hospitalière :

« Vu les circulaires des 13 octobre 1920 et 18 mai 1923, adressées par M. le Ministre de l'Hygiène à Messieurs les Préfets, pour les inviter à fixer les grandes lignes d'un programme départemental d'organisation hospitalière :

« Vu les suggestions du rapport de M. l'Inspecteur Général Sarraz-Bournet, rédigé au nom de l'Inspection Générale des Services Administratifs sur la nécessité de l'établissement de plans départementaux d'organisation hospitalière et sur les conditions dans lesquelles doivent être établis ces plans, en tenant compte de tous les éléments qui doivent être pris en considération ;

« Vu les dispositions de la loi du 5 avril 1928 sur les Assurances Sociales, modifiée par la loi du 30 avril 1930, qui en réglant les conditions d'hospitalisation des assurés sociaux dans les hôpitaux publics oblige ces derniers à s'équiper et à s'organiser pour être en mesure de répondre aux besoins des assurés sociaux ;

« Vu le rôle imparti aux Hôpitaux publics dans le fonctionnement de toutes nos lois sociales ;

« Vu le rôle imparti aux hôpitaux publics par les progrès de la technique et de la science, dans les conditions de la pratique médicale ;

« Vu que les hôpitaux publics constituent un véritable instrument de travail nécessaire aux médecins pour l'exercice de leur profession et aux malades pour la dispensation des soins et des traitements qui ne peuvent leur être donnés à domicile ;

« Vu le développement donné aux hospitalisations par les conditions de la vie moderne ;

« Décide :

« d'inviter les commissions administratives des hôpitaux-hospices de Cahors, de Figeac et de St-Céré à s'entendre pour l'élaboration d'un programme départemental d'organisation hospitalière et à établir un programme de construction, d'équipement, d'aménagement et d'agrandissement des hôpitaux publics du Lot, qu'il convient de réaliser et de faire incorporer dans le plan d'équipement national, dans les conditions des circulaires de 1920, 1922, »

« De soumettre le résultat de ces accords à l'Inspection Générale des Services Administratifs et de solliciter son avis et son concours pour établir les conditions dans lesquelles il doit être réalisé et amendé, pour bénéficier du maximum de subvention sur les fonds du parti mutuel et sur les crédits exceptionnels de l'équipement national. »

Ce vœu est adopté après des explications complémentaires données par M. de Monzie sur l'importance du rôle que doivent jouer les centres hospitaliers dans l'application de la loi sur les Assurances Sociales.

Le Conseil vote ensuite les conclusions de divers rapports qui lui sont présentés au nom de ses commissions.

La réfection des ponts

M. Limes, au nom de la commission des travaux publics, expose ensuite la grave question des ponts suspendus dont l'état devient menaçant pour la sécurité publique.

En commission plénière la situation a été examinée en détail et de près par le Conseil. M. Limes se borne donc à la rappeler dans ses grandes lignes. Les ponts dont s'agit sont ceux

de Castelranc, Luzech, Cajarc, Cailiac, Douelle, Juillac, Touzac, Gluges, Meyronne. Les uns sont à restaurer, les autres sont à refaire entièrement.

Le montant total des travaux s'élevait à 4.700.000 francs. La dépense incombant au département serait de 2.088.000 francs. Le reste serait payé par les subventions régulières de l'Etat.

Le Conseil reconnaît la nécessité de ces travaux et l'obligation de les entreprendre. Le département de l'Aveyron sera invité à fournir sa contribution aux dépenses causées par le renforcement du pont de Cajarc.

La question des routes

M. Limes présente ensuite un rapport qui a pour objet la constitution d'un fonds de réserve du service vicinal pour l'entretien des routes.

Le Parlement a voté des crédits nouveaux pour l'exécution d'un nouveau programme de travaux. On peut donc espérer qu'une somme de un million sera accordée au département à titre de subvention. Le budget départemental aurait à verser pour sa part une somme de 424.000 francs.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées. Mais il faut voter les ressources correspondantes qui exigent 15 centimes supplémentaires. A ce sujet M. de Monzie réitère et précise encore que, fidèle à la déclaration qu'il a faite au début de la session, le Conseil en matière de crédits extraordinaires ne vote que ce qui est nécessaire pour faire face à des travaux déjà engagés ou à des engagements pris. Donc sur les 15 centimes réclamés par le rapport 9 sont réservés et seront incorporés au vote d'ensemble. Bref, on règle le passé. Et il est bien entendu qu'aucun rôle spécial ne sera mis en recouvrement pour 1930.

Les 15 centimes sont votés sous ces réserves.

Un autre rapport de M. Limes fait connaître que l'Etat a réservé un nouveau crédit de 500 millions pour classement de chemins dans la catégorie dite de grande communication. Les départements, pour bénéficier de ces subventions doivent prendre à leur charge une part de la dépense. En conséquence, le Conseil décide de ne pas donner suite à cette proposition.

En outre, l'assemblée refuse de classer divers chemins vicinaux en chemins départementaux, le budget des communes étant mieux en état de supporter la charge que celui du département.

La ligne Cahors-Moissac

M. de Monzie fournit au Conseil des renseignements sur l'état des travaux de cette ligne. Il se plaint vivement de la lenteur avec laquelle il y est procédé et dépose le vœu suivant dont le vote permettra d'intervenir pour activer la construction et hâter son achèvement :

« En égard aux lenteurs la construction de cette ligne de 60 kilomètres,

« en égard au programme d'outillage national en préparation ;

« le Conseil Général du Lot invite le Parlement à comprendre dans ce programme l'achèvement de la ligne en question dont l'abandon constituerait une perte importante pour l'économie nationale. »

Ce vœu est voté.

Affaires diverses

Le Conseil, sur rapports divers, décide l'installation du téléphone dans les services des ingénieurs du service vicinal ; vote les crédits pour des chemins à Luzech, Prayssac, Saint-Martin-Labouval ; accorde ou refuse diverses demandes de secours ; vote les crédits pour installer à Figeac les bureaux de l'ingénieur, etc.

Le budget

M. Lacaze, rapporteur général de la commission des finances, donne alors lecture du budget supplémentaire tel qu'il se présente après les votes émis pendant la session. Il se résume ainsi :

Recettes : 7.427.734 fr. 48, lesquelles, en ajoutant le produit de l'emprunt, arrivent à un total de 13 millions 648.734 fr. 48.

Les dépenses arrivent à un total de 13.637.804 fr. 54, d'où un excédent de recettes de 10.929 fr. 94.

Les dépenses comprennent les sommes votées en faveur du génie rural, des lignes téléphoniques, pour les réfections et renforcements des ponts, pour les réparations aux chemins vicinaux.

Il reste disponible un reliquat de 423.900 francs.

Le budget est ainsi voté. La session est close.

LE ROBINSON

Cet établissement moderne, dans son aménagement bien parisien, ouvre le Restaurant

à partir du 15 Mai

Repas sur commande, service à la carte à toute heure

NOCES ET BANQUETS

Tous les jeudis, samedis, dimanches, fêtes et veilles de fêtes

GRAND BAL

T. S. F. RADIO-QUERCY

3, rue du Portail-Alban

L'extrême abondance des matières nous oblige à renvoyer à un prochain numéro un certain nombre de correspondances et de communications.

Nous prions nos correspondants de nous en excuser.

A Puy-l'Evêque

LE BANQUET ROUMA

C'est une fête de l'amitié qui s'est déroulée dimanche à Puy-l'Evêque. Fête de la reconnaissance, aussi, que les habitants du canton éprouvent pour leur conseiller général dont ils savent le dévouement et dont ils ne comptent plus les services. M. le docteur Rouma, ayant été nommé chevalier de la Légion d'honneur, l'on a vu là une magnifique occasion de lui exprimer ces sentiments. Le témoignage lui en fut donné par la remise d'un beau bronze et par l'organisation d'un banquet, où se trouvaient réunis plus de 200 convives, venus de toutes les communes du canton.

Citons, parmi les personnalités présentes : MM. de Monzie, Roger Martin, secrétaire général de la Préfecture, représentant M. le Préfet, absent ; M. Delport, député ; MM. Gayet (père), Rougier, Bénech, Solmiac, conseillers généraux ; Salanié, docteur Calvet, Gayet fils, adjoints au maire de Cahors ; Cammas, Charles, Delpech, Filhol, conseillers d'arrondissement ; Vayssié et Demeaux, adjoints au maire de Puy-l'Evêque, ainsi que tous les conseillers municipaux de la commune, etc., etc.

M. Vayssié prend le premier la parole au nom des organisateurs. Il présente d'abord les excuses de MM. Loubet, Fontanielle et Garrigou, sénateurs, Malvy, député ; Paul Bert, Préfet ; Lacaze, Orliac, Roussilhe, Jardel, docteur Constant, conseillers généraux. Il remercie les personnes présentes et dit la joie que les habitants du canton ont ressentie en apprenant la juste distinction décernée à leur représentant. Conseiller général depuis 20 ans, conseiller municipal ou maire de Puy-l'Evêque depuis 32 ans, M. le docteur Rouma n'a jamais cessé son œuvre de progrès et de bienfaisance. En termes très heureux, M. Vayssié fait l'éloge de M. Rouma, homme public, médecin et homme privé. Il a réalisé le rassemblement des sympathies qui se manifestent sur son nom honoré par des majorités toujours accrues. (Applaudissements.)

M. Demeaux, au nom du Conseil Municipal et de la population, adresse à M. Rouma ses compliments cordiaux. Il rend un bel hommage à sa vie d'honneur, de probité, de dévouement et lève son verre en faisant le vœu qu'il reste longtemps le chef aimé et respecté de la commune et du canton. (Applaudissements.)

M. Leggues, qui pendant 25 ans fut adjoint de M. Rouma, expose en détail l'œuvre du maire et du conseiller général. Le canton et la commune lui doivent de tels progrès qu'ils n'en perdront pas le souvenir. (Applaudissements.)

M. le docteur Rougier, président du Syndicat des Médecins du Lot, apporte au docteur Rouma les félicitations de tous ses confrères du département. On a dit les mérites du maire et du conseiller général. Mais la dignité et la bienfaisance de sa vie professionnelle méritent peut-être plus d'hommages encore que sa vie politique. Il est impossible de détailler tout le bien qu'il a fait au cours de sa carrière. On peut le résumer en déclarant qu'il n'a cessé d'accomplir avec la plus noble simplicité et le plus entier dévouement la belle mission du médecin de campagne. Il est de ceux qui honorent leur profession. Le docteur Rougier termine son allocution émue, émouvante et chaleureusement applaudie, en disant : à vous mon cher Rouma, dont l'amitié m'est précieuse ! Je bois en ce jour à votre bonheur et au bonheur de tous les vôtres !

Après quelques mots de M. Delport, M. Roger Martin, secrétaire général, prononce une allocution dont la belle forme et la sincérité d'accent produisent une vive impression. Il dit à M. Rouma combien il éprouve de vraie satisfaction à apporter à cette manifestation publique de ses concitoyens l'expression des hommages officiels. Il le fait en termes particulièrement cordiaux, s'associant à tout ce qui a été dit et par avance à ce que l'on dira tout à l'heure, entremêlant modestement sa gerbe à cette couronne vivante de l'amitié et levant son verre pour célébrer à la fois l'élite et la fidélité du corps électoral. (Vifs applaudissements.)

M. Gras, ancien maire de Sérignac, tient à dire quelques mots pour s'associer aux justes éloges qui ont été faits du docteur Rouma, lequel, dans les services rendus, n'a oublié aucune commune du canton.

Discours de M. de Monzie

« Ils vous attendent ; ils attendent le dessert », disait à M. de Monzie un précédent orateur, qui traduisait ainsi avec autant de justesse que d'esprit les sentiments de l'auditoire. Celui-ci ne fut pas déçu dans son espoir. Le discours de M. de Monzie fut un ravissement. Rarement son éloquence dégagea plus de charme et exerça plus de séduction. Rarement le cœur s'exprima avec autant d'esprit...

Il tient à préciser d'abord qu'il présente ce banquet moins comme Président du Conseil Général qu'en sa qualité d'ami. Puis, rappelant largement la carrière publique du docteur Rouma, il le peint, en traits saisissants, se dressant tout entier à l'œuvre qu'il s'est promis d'accomplir, luttant pour sa petite ville et pour son cher canton sans autre préoccupation que d'aboutir. Il montre le conseiller général combattant à l'assemblée départementale où il fonce tête et cœur en avant pour faire triompher la cause de son canton. Puis, quand son obstination a vaincu toutes les résistances, alors M. Rouma reprend son sourire, remer-

de d'un geste ses collègues et, ayant obtenu pour ses concitoyens ce qu'il voulait, il quitte l'assemblée où il n'a plus rien à faire pour s'en aller à une autre forme de dévouement : servir comme médecin les habitants du canton qu'il vient de servir comme élu départemental. C'est que M. Rouma a compris qu'il faut être militant, qu'il faut se battre dans la vie, vouloir bien ce qu'on veut... puis, le réaliser !

Rouma n'est pas seulement l'Élu ; est mieux encore, il est l'expression vivante et agissante du canton de Puy-l'Évêque.

Et M. de Monzie, que l'auditoire applaudit frémissamment, se plait alors à une évocation émouvante du passé.

En parcourant des yeux ces tables, dit-il, il me semble parcourir du regard la carrière de ma vie... Il rappelle qu'il fit ses débuts de réunion publique dans une étable à Puy-l'Évêque. Mille souvenirs l'assaillaient sous les traits un peu vieillies des survivants, sous les traits rajeunis de leurs successeurs ou de leurs fils. Et c'est au cours de ces années qu'il fit la rencontre de Rouma, adonné déjà de tout son cœur à sa mission de médecin rural.

Ah ! non, s'écrie M. de Monzie, ce n'est pas de politique ni de parti qu'il s'agit en ce jour. Il n'y a pas la moindre surenchère électorale dans ce rassemblement de cœurs et des esprits... A travers toutes les luttes qu'on pu se succéder, mon cher Rouma, vous aviez ce réconfort, vous saviez que tous vous aimiez. Cela explique cet imperturbable et souriant optimisme du médecin vers lequel tour à tour tout le monde se tourne pour appeler au secours comme vers le donneur, le mainteneur de vie !... Mais sous cet optimisme, il y avait toute la combativité nécessaire pour la réalisation de vos projets. Car il est bon que l'homme lutte en même temps qu'il aime et qu'il unisse la vigueur à la bonne grâce et l'obstination à la bonté.

Oui, je le répète, on ne représente bien que ce que l'on figure et Rouma, plus encore que l'Élu de son canton, en était l'expression de cœur et de pensée. Il en recueillait la véritable récompense dans l'assentiment joyeux de tous.

Voilà la vraie signification de cette fête. Sera-t-elle jamais possible, comme on l'a souhaité, qu'une entente complète se fasse entre tous ? Je ne sais... n'est pas sûr que les disputes s'apaisent, il n'est peut-être pas souhaitable que toutes les discussions finissent. En tout cas, nous devons nous ménager de ces haltes reposantes où nous ayons tout loisir de nous rassembler, où nous ayons la joie de nous trouver entre braves gens et où, à l'abri des passions de partis, nous ayons le droit de nous juger, de nous féliciter et de nous estimer, sans attendre l'heure des oraisons funèbres.

Allons, il y a des sentiments qui sont supérieurs à toutes les opinions et c'est cela qui doit compter d'abord.

Je suis ici l'ami, libre de tout soupçon d'intérêt, qui tient à vous dire merci de votre longue amitié ; merci de la sécurité de vos rapports, de la confiance affectueuse que vous m'avez toujours témoignée. Si se battre, c'est la règle, se défendre c'est la joie !

Eh ! bien, voilà ce que nous célébrons ici sur les noms respectés du docteur Rouma et de Mme Rouma qui, de Moissac à Puy-l'Évêque, représentent le maximum d'honneur dans le maximum de bienfaisance. C'est à cela que je vous propose d'élever nos verres en élevant nos cœurs !

De longs et enthousiastes bravos, une chaleureuse et vibrante ovation saluent la superbe harangue de M. de Monzie.

Discours de M. Rouma

Profondément ému, M. le docteur Rouma se lève alors et répond par les simples et cordiales paroles suivantes :

« MESSIEURS,

« La manifestation toute de sympathie, qui groupe autour de cette table, le Représentant du Gouvernement de la République, des Parlementaires, des Conseillers Généraux, des Conseillers d'arrondissement, des Maires, des Conseillers Municipaux du Canton et de nombreux amis personnels, me comble de joie et m'émeut à un tel point, qu'il m'est impossible de trouver les mots qui pourraient vous exprimer toute ma reconnaissance, aussi permettez-moi de vous dire à tous, merci.

« Merci également, mes chers amis et collaborateurs, qui avez organisé cette belle manifestation qui se déroule, malgré l'effort avoué par quelques-uns, pour enlever à cette rencontre son caractère de pureté amicale.

« Monsieur le Président, je vous adresse les remerciements de toutes les communes du canton de Puy-l'Évêque, pour tout ce que vous avez fait pour elles et pour son représentant en particulier. Si vous le voulez bien, j'ai encore à vous demander, d'user de toute votre influence pour que l'électrification des communes du canton de Puy-l'Évêque, soit faite dans le plus bref délai possible. C'est la décoration du canton que je sollicite.

« Je lève mon verre à vous tous et à nos amis qui sont avec nous de tout cœur. »

Ainsi s'achève cette belle journée à laquelle nous remercions les organisateurs de nous avoir conviés.

Bourquoi donc, si vous souffrez de l'estomac, et par répercussion de l'intestin, ou du foie, n'essayez-vous pas les Poudres de Cock?

CAHORS

LES AMIS DU BEAU VIEUX QUERCY

LA CONFÉRENCE MATZA

Samedi 17 mai, « Les Amis du Beau Vieux Quercy » se retrouveront, plus nombreux que jamais, au Théâtre Municipal, pour y clôturer une saison de conférences et de spectacles d'art qui fut copieuse et brillante entre toutes. Ils auront l'honneur de recevoir et d'entendre l'honorable et orateur de grande classe, M. le docteur Matza, qui traitera ce sujet piquant : « Les transuges de la Médecine. » On dit couramment : « Le journalisme mène à tout, à la condition d'en sortir ! » M. Matza nous apprendra ce que deviennent les dégoûtés de la clientèle et de la clinique...

Double régal, puisque M. de Monzie présentera à ses auditeurs cadurciens son ami parisien... J'ai dit : « Ami parisien ! » Je me rétracte ! M. le docteur Matza est aussi de chez nous et s'en flatte. Devenu Lotois, au moins pour une part de son temps, depuis qu'il a pris pied entre Tournaïe et Dordogne, il professe à l'égaré de notre petit pays une admiration et un dévouement prompts à se manifester. Le château de Blanaï est une des résidences du Haut-Quercy les mieux situées. De Turenne à Castelnau-de-Bretenoux, ses terrasses contemplent un horizon presque sans rivage. Mme et M. Matza ont fait de ce vieux logis une maison de noble et ravissant accueil. Dans la région privilégiée que St-Géré commande, les foyers d'art abondent ; le rayonnement de celui-ci met en particulière valeur le charme et la beauté de notre province.

C'est donc un de leurs meilleurs compatriotes d'élection que « Les Amis du Beau Vieux Quercy » applaudiront samedi au Théâtre de Cahors. Ils savent gré à M. de Monzie, leur président d'honneur, de leur avoir procuré, en y participant lui-même, cette belle séance de clôture.

E. G.

Les assurances sociales

Il est rappelé aux employeurs qu'ils sont tenus — sous les sanctions prévues par la loi — d'adresser au Service départemental des Assurances Sociales, avant le 1^{er} juin 1930, dernier délai, une déclaration individuelle d'emploi pour tout salarié faisant partie de leur personnel au 15 mai 1930, donnant lieu aux versements obligatoires et pour lequel ils n'auraient pas fourni une déclaration antérieure.

D'autre part, les assurés de la loi des Retraités Ouvriers et Paysannes doivent conserver leur carte en cours. Elle demeure valable jusqu'au 1^{er} juillet prochain. Ceux dont la carte ne contient pas assez de cases libres pour l'apposition des timbres jusqu'au 1^{er} juillet, recevront, sur leur demande, adressée à la Préfecture, un feuillet intercalaire.

Le renvoi à la Préfecture des cartes et des feuillets, se fera, pour tous les intéressés, après le 1^{er} juillet, et donnera lieu, avant cette date, à un nouveau communiqué.

Banquet

Les fonctionnaires de l'enregistrement et des Hypothèques se sont réunis, dimanche, en un banquet amical, à l'Hôtel du Midi.

Le menu était fort bien composé et fut très apprécié des convives.

Au dessert, des toasts portés à la santé de tous les convives ont été très applaudis.

Chasse aux sangliers

La chasse aux sangliers continue dans le Lot, notamment dans le canton de St-Géry.

Ainsi, dimanche, M. Lagarde a abattu 2 sangliers qui pesaient, environ, 40 à 50 kilos chacun.

Accident

Mlle Marcelle Roques, ouvrière à l'usine de l'éclairage général, transportait un casier de pièces de porcelaine, lorsqu'elle sentit une vive douleur au poignet droit.

Un repos de 12 jours lui a été ordonné.

Auto contre autobus

L'autobus de Castelnau-Montriatier poursuivant sa route, fut heurté par l'auto d'un boucher.

L'autobus eut quelques dégâts, mais l'auto en a eu davantage.

Domages purement matériels que les mécaniciens répareront.

Arrestation

Le nommé Lafage, ouvrier boulanger à Cahors a été arrêté et écroué pour vols commis au préjudice de MM. Meyrat et Vidal, directeurs de l'Usine des poignées de portes, avenue de la Gare.

Depuis plusieurs mois, des vols étaient constatés dans l'usine dont le tiroir-caisse avait été vidé. Il n'y avait pas de grosses sommes.

Mais, malgré toute surveillance, on ne parvenait pas à trouver le coupable.

Lundi soir, vers 10 heures, à la suite de renseignements précis qui furent donnés à M. Vidal, celui-ci et deux ouvriers se cachèrent dans l'établissement. Peu après, un individu pénétra. Il avait allumé une bougie et se dirigeait vers le tiroir-caisse.

Le montant des vols est évalué à 1.800 francs environ.

Lafage est un ancien ouvrier de l'usine Meyrat.

AVENIR CADURCIEN

Programme du jeudi 15 mai
1. Villars, pas redoublé, Allier.
2. Phi-Phi, fantaisie sur l'Opérette (1^{re} audition), Christine.
3. Poupée blonde (Valse), Dewivre.
4. L'Africaine, fantaisie sur l'Opéra, Meyerber.

Marche du peuple.
Défilé avec tambours et clairons, Avenir.

Atées Fénelon, de 21 h. à 22 h.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montriatier
Anciens Combattants. — Le Congrès inter-cantonal des anciens combattants non pensionnés de la guerre, qui doit avoir lieu à Castelnau-Montriatier, le 25 mai prochain, s'annonce sous les plus heureux auspices :

Patronné par le Bureau de la Fédération nationale des A. C. N. P.
Honoré par la présence de M. le Préfet du Lot, de MM. les Parlementaires de l'arrondissement de Cahors, de M. le Conseiller général, de M. le Conseiller d'arrondissement, de M. le Maire de la commune de Castelnau, il doit rassembler ce jour-là à Castelnau, un nombre imposant d'A. C. N. P. D'abord tous les camarades adhérents des communes du canton, ensuite un nombre non moins important de camarades des cantons limitrophes et de sections nouvellement créées en Tarn-et-Garonne.

Les sections cantonales des Mutilés et des victimes de la guerre doivent être représentées au Congrès et au banquet ainsi que la section cantonale des vétérans des armées de terre et de mer.

La Société musicale de Cahors, l'« Avenir Cadurcien », doit prêter son gracieux concours à ce Congrès et aux réjouissances publiques qui doivent l'accompagner.

Voici le programme de cette journée :

Programme du concert : 1. Quand Madelon (P. R.), Robert ; 2. Poupée Blonde (Valse), Revolvre ; 3. L'Africaine (Fantaisie), Meyerdeur ; 4. Les Echos du Quercy (Mosaïque), Kelsen ; 5. Le Diable Bleu (Défilé).

De 17 h. 30 à 19 h., bal populaire.

A 21 h., concert place de l'Hôtel-de-Ville. Voici le programme : 1. Souvenir de Maran (P. R.), Delbecq ; 2. Aubade à Musette (Sérénade), Popy ; 3. Phi-Phi (Fantaisie), Christine ; 4. Les Echos du Quercy (Mosaïque), Kelsen ; 5. Jolival (défilé avec tambours et clairons), Rivière.

Albas

Deuil. — Nous apprenons qu'ont eu lieu dimanche, à Cahors, les obsèques de Mlle Marie Layton, très sympathiquement connue dans la rue Nationale.

Nous avons été d'autant plus surpris de ce décès que Mlle Layton, qui portait assez allègrement ses 78 ans, avait passé à Albas les vacances de Pâques chez sa nièce Mme Jeanne Baldy, et que rien ne faisait prévoir un si rapide dénouement, du, paraît-il, à une congestion pulmonaire.

Nous adressons à Mme et M. Baldy, négociants à Albas, receveur-buraliste et notre dépositaire, nos sympathiques condoléances.

Duravel

Obsèques. — Samedi ont eu lieu les obsèques de M. Alphonse Lascazes, à peine âgé de 62 ans, décédé après une courte maladie.

Le défunt était revenu au pays natal jadis d'un repos bien gagné après des longues années de labeur.

L'impitoyable destin ne lui a permis d'en profiter que pendant deux années.

Nous adressons nos condoléances émuës à sa veuve et à toute sa famille.

Arrondissement de Figeac

Figeac
Syndicat d'Initiative de Figeac. — MM. les adhérents au Syndicat d'Initiative sont avisés que l'Assemblée générale de la Fédération : Limousin-Quercy-Périgord aura lieu à Souillac, le dimanche 1^{er} juin 1930, sous la présidence de M. de Jouvenel, assisté de M. de Monzie, député du Lot, ancien Ministre et de M. Malvy, député du Lot, maire de Souillac.

Le programme est le suivant :
Dimanche matin à 9 h., Assemblée générale dans la salle des Fêtes de la Mairie ; à 12 h., banquet aux Etablissements Bezac ; à 15 h., excursion gratuite à Domme, et réception par le Syndicat de cette ville.

Le prix du Banquet est fixé à 27 fr. Les membres adhérents qui désirent prendre part à cette manifestation du tourisme, sont priés de se faire inscrire chez M. Leygues, secrétaire-adjoint du Syndicat, place du Colonel-Barthel, jusqu'au 22 mai.

Le Bureau.

Association des militaires retraités. — Les militaires retraités de la Gendarmerie et du corps de troupe de l'arrondissement de Figeac sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu le 25 mai courant, à 11 heures, dans une des salles de la Mairie de Figeac.

Le Secrétaire-trésorier, SER.

Blessé à l'œil droit. — En débitant une pièce de bois, M. Lafabrie Elie, fabricant de sabots, a reçu un éclat à l'œil droit qui a occasionné une plaie à la cornée et l'oblige à un repos d'une douzaine de jours.

A la Gare. — En manutentionnant des fûts de bière pour les décharger du wagon, M. Nattes, chef de train à la Cie d'Orléans, a été fortement contusionné à la jambe droite et devra interrompre son service pendant une dizaine de jours.

Etat civil du 2 au 9 mai. — Naisances : Auguïé Firmin ; Roques, Jacques-René.

Mariages : Roques Charles-Edmond et Gratias Marie-Rose-Louise ; Girardeau Honoré-Aimé-Gabriel et Mages Renée-Yvonne-Aimée-Solange.

Décès : Galtié Natalie-Jeanne, épouse Lemozy, 69 ans ; Mazet Albin, 79 ans 1/2.

Livron

Obsèques. — Samedi ont eu lieu à Brengues les obsèques de M. Louis Cassagnes, décédé presque subitement à l'âge de 69 ans.

Une foule énorme l'accompagnait à sa dernière demeure.

Les mots ne trouvent pas l'expression nécessaire à dépeindre les regrets qu'il emporte.

Ancien élève du Lycée Gambetta, de la génération du regretté M. Valat, Peyrissou et autres, Louis Cassagnes fit ses études de droit ; licencié, avocat, il s'adonna de suite à l'agriculture.

Longtemps conseiller municipal, il fut porté à la mairie de la commune qu'il administra plusieurs années d'une façon impeccable.

Aux heures tragiques de la Grande Guerre, il apporta à ses concitoyens le réconfort et l'espérance.

Aux idées larges, libérales, altruistes, il appartenait à cette génération de vœux républicains restés indépendants.

De même que son ami intime et parent Delpont avait su, au milieu des orages de la vie, et des batailles politiques, être soi et le rester toute sa vie, Louis Cassagnes n'avait jamais abdiqué une parcelle de son individualité nettement accusée.

Si bien que lorsqu'il sentit souffler le vent de l'ingratitude, lorsqu'il vit monter le flot menaçant et la démagogie, il donna sa démission de maire pour se retirer définitivement de la vie publique.

Et alors, sans aigreur, sans rancune, il continua à faire le bien autour de lui.

C'est une noble figure du Causse qui disparaît et qu'il est réconfortant de saluer.

Au cimetière, M. Daynac, ancien président du tribunal civil de Guéret, a adressé, en termes éloquentes, le dernier adieu au regretté M. Cassagnes.

Ses discours a provoqué une bien vive émotion parmi tous les assistants.

A la famille éplorée, à M. Larrière, M. Vaissic, conseiller général du canton, à M. Léon Amoureux et à leur famille, nous présentons les condoléances unanimes et celles d'un ami. — J. L.

Espédaillao

La foire. — Malgré le mauvais temps, la foire du 7 mai avait attiré beaucoup de monde et a été très importante.

Le foirail des herbis et des agneaux en particulier, était bien approvisionné et il y a eu de nombreuses transactions. Voici les cours pratiqués :

Brebis, de 250 à 300 fr. ; brebis antennes : de 280 à 330 fr. ; agneaux, de 200 à 250 fr. pièce.
Oisons, de 18 à 25 fr. ; canetons, 6 fr. la pièce.

De nombreux marchands forains et étalagistes. Jardinage abondant, prix moyens.

La prochaine foire aura lieu le 28 mai.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Foire. — La foire, par suite du mauvais temps, n'a pas eu l'importance qu'elle aurait dû avoir, néanmoins quelques affaires traitées.

Voici les cours pratiqués :
Bœufs de travail, de 7.500 à 8.500 francs ; bœufs gras, de 290 à 380 fr., les 50 kilos ; veaux de lait, 7 à 8 fr. le 1/2 kilo ; porcs gras, 380 à 400 fr., les 50 kilos ; moutons 250 à 260 fr., les 50 kilos.

Accident. — Le nommé D. de Dégagnac, monté sur une motocyclette, descendait la côte de Lapeyrague lorsque à un virage une charrette qui venait en sens inverse, ne put éviter la rencontre, un choc se produisit. M. D. reçut une blessure assez grave qui obligea son transport à l'hôpital de Cahors.

Le Vigan

Carnet blanc. — Nous apprenons avec plaisir les prochains mariages de Mlle Flavie Piganol, du village de Cazatou, avec M. Fernand Couderc, cultivateur à Reilhagnat, et de Mlle Lucienne Guillard, fille de M. Guillard, conseiller municipal, avec M. Henri Picautou, cultivateur à Molière, commune de Gourdon.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Labastide-Murat

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre les décès de Mme Amélie Delsahut et de Mlle Alexandrine Meulet, route de Loulmières.

Nous adressons aux familles en deuil nos sincères condoléances.

Rien que le café !

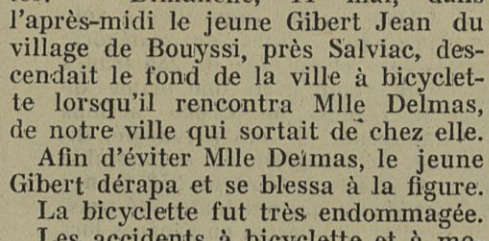


Le Café que vous buvez contient des substances inutiles comme la caféine, malodorante et indigeste. Il contient de plus un alcaloïde : la caféine, dangereux pour les malades, cardiaques, nerveux et rhumatisants. Le café SANKA est débarrassé de tout cela. Il ne reste en lui que ce qui fait spécifiquement un délicieux café. C'est ce qui explique la supériorité de son arôme et son innocuité absolue pour l'organisme.

Le café SANKA sans caféine sera votre délice si vous êtes gourmet et votre réconfort si, pour raison de santé, vous avez eu la tristesse de vous voir interdire votre boisson préférée.

Un échantillon gratuit vous sera adressé sur demande accompagnée de 3 francs en timbres-poste pour frais d'expédition. Nous y joindrons les explications concernant notre système de primes héréditaires.

Café SANKA, Boulogne-Paris.



1141
café SANKA sauve votre cœur

Joséphine Girma, comptable à Paris. Aux familles en deuil, nos bien sincères condoléances.

Toujours des accidents de bicyclettes. — Dimanche, 11 mai, dans l'après-midi le jeune Gilbert Jean du village de Bouyssi, près Salviac, descendait le fond de la ville à bicyclette lorsqu'il rencontra Mlle Delmas, de notre ville qui sortait de chez elle.

Afin d'éviter Mlle Delmas, le jeune Gilbert dérapa et se blessa à la figure. La bicyclette fut très endommagée.

Les accidents à bicyclette et à motocyclette sont de plus en plus nombreux, c'est un fait que nous ne cessons de constater.

Tous les avertissements restent lettre morte.

Quand la réglementation de la vitesse dans l'agglomération de Salviac ?

Meyronne
Le pont suspendu. — Le service des Ponts et Chaussées fait procéder actuellement à des réparations au pont suspendu de Meyronne. Celles-ci dureront vraisemblablement jusqu'à la fin du mois courant.

MM. les automobilistes qui se rendent à Lacave, Rocamadour, Gramat ou au-delà sont priés de passer par Gluges, Pinsac ou Souillac pour franchir la Dordogne. Ils éviteront ainsi de stationner longuement à l'entrée du pont de Meyronne et faciliteront l'exécution des travaux en cours.

Nécrologie. — On nous annonce le décès de Mme Veuve Victoria Castanet, née Lafaurie, âgée de 49 ans, domiciliée au bourg de Meyronne.

L'inhumation a eu lieu Vendredi dernier au milieu d'une nombreuse assistance.

Mme Castanet disparaît huit mois après son mari, emportée elle aussi par une implacable maladie. C'était une personne probe, obligeante et dévouée qui avait l'estime de tous ses voisins.

En cette pénible circonstance, nous prions son fils, Lucien Castanet, si cruellement éprouvé et tous les autres parents, d'agréer nos bien sincères condoléances.

DÉPÊCHES

Le Havre. — M. Rollin, ministre de la marine marchande, a présidé dans la matinée la cérémonie organisée à l'occasion du lancement du nouveau paquebot, le *Lafayette*, destiné au service entre la France et l'Amérique.

Contre la propagande communiste
New-York. — Les agissements des communistes aux Etats-Unis ont provoqué une réaction assez sérieuse dans l'opinion et les milieux parlementaires.

On envisage le dépôt d'un projet de loi spécialement dirigé contre les communistes.

Droguerie Bordelaise

3, Place du Marché
Corderie, Réparations de cordages, Sacs à provisions, Brosses et Balais, Bouteilles, Produits d'entretien, Vernis, Peintures préparées, Vernis à Chapeaux, Brillant « Mikado » (teint et ciré), Teintures pour chaussures.

Virus rouge, destruction radicale des rats et souris. Grand choix de chamoisines et peaux de chamois.

ON DEMANDE
UN OUVRIER FORGERON
GARROSSERIE VIGAN
Faubourg St-Georges, CAHORS

ADJUDICATION

Une adjudication pour la fourniture de la viande de boucherie au détachement du 16 R. T. S. à Cahors, aura lieu le 4 juin à 14 heures, dans les locaux de la commission des ordinaires du dit détachement.

En cas de non adjudication, la réadjudication aura lieu le 13 juin à 14 heures.

Le Cahier des charges est tenu à la disposition des adjudicataires tous les jours de 9 h. à 11 h. et de 14 h. à 17 h.

UNE BELLE SITUATION
Est toujours assurée aux forts et aux résistants. Pour réagir contre le surmenage, relever un état physique affaibli, ou pour lutter contre la maladie, buvez avant chaque repas, un verre de fortifiant que vous préparerez vous-même et instantanément. Vous le ferez en versant dans un litre de vin, rouge de préférence, un flacon de Quinotone, reconstituant complet, cinq fois plus actif que les extraits conseillés auparavant et d'un prix réduit : 4 fr. 95, toutes pharmacies et Pharmacie Orliac à Cahors.

**QUOI QU'ON DISE !
QUOI QU'ON FASSE !**

L'Industrie Laitière des Causes du Quercy, rue St-James, sera toujours le marché régulateur des laits, beurres, fromages.

Sa qualité, ses prix ont obtenu la confiance de toutes les ménagères.

Machines à coudre EXCELSIOR
garantie de 10 à 25 ans
Vente-achat, échange de toutes machines à coudre. Bonnes occasions. Réparations et pièces détachées pour toutes les marques, aiguilles, navettes, etc.

NEUVILLE, 2, place Rousseau, Cahors.

**DEMANDEZ
Un MONÉGER**

Sec à l'Eau, en Grog
au Lait
le plus sain, le plus agréable
des APÉRITIFS au Goudron

A L'HORTENSIA
Grand choix de christis
et de couronnes mortuaires. Perles

Mme ANDRIEU
informe sa nombreuse clientèle, qu'elle fait toujours les rideaux et les stores en perles contre les mouches.

18, rue Clemenceau
ancienne rue Fénelon, CAHORS.

**A VENDRE
9HP TALBOT**
conduite intérieure Weymann
Très bon état
Prix intéressant
S'adresser au Bureau du Journal

MAISON A VENDRE
3 pièces, grenier, cave,
gaz et électricité
S'adresser chez Mme JEAN
4, rue Jean Vidal

Perdu Dimanche soir, entre le Champ de mars et Larroque, une manivelle auto, rapporter à l'Eden-Cinéma.

**ETUDE
DE
M^e Pierre TRIADOU
NOTAIRE A CAHORS**

Suivant acte reçu par Maître TRIADOU, notaire à Cahors, le 9 avril 1930, Monsieur Paul MEYER, ZENC, libraire, et Madame Paulette MOUTET, sa femme, demeurant ensemble à Cahors, ont vendu à Monsieur Paul FRANCOIS, propriétaire, demeurant à Paris, 28, avenue Malakoff, un fonds de commerce de librairie et éditions et de musique, instruments de musique, phonographes, gramophones et appareils de radiophonie avec accessoires, exploités dans deux immeubles sis à Cahors, boulevard Gambetta, n° 36 et 38.

Mention de la première insertion des présentes a été faite au bulletin annexé du « Journal Officiel » du sept mai mil neuf cent trente.

Domicile est élu pour les oppositions, à Cahors, en l'étude de Maître TRIADOU, notaire, où tous créanciers pourront faire opposition sur le prix jusqu'à l'expiration des dix jours consécutifs à la présente insertion.

Four deuxième avis.
P. TRIADOU.

Imp. COUVERLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Conséquence lointaine, mais certaine

La maladie ne se déclare pas du jour au lendemain sans raison. L'orsqu'elle vous terrasse, c'est que depuis longtemps déjà elle s'est installée en vous.



Mme Vve Pizay, 13, passage d'Igrie, à Lyon (Rhône), doit sa bonne santé d'aujourd'hui à l'inter-venant des Pilules Pink.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt: Ph^{ie} P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 8 francs la boîte, 45 francs les six boîtes, plus 0 fr. 50 de timbre-taxe par boîte.

COMPAGNIE DU BOURBONNAIS P. DE LACHOMETTE, VILLIERS & Co

Société en commandite par actions au capital actuel de 60.000.000 de francs. Siège social à Lyon, quai de la Pêcherie, No 4

AUGMENTATION DE CAPITAL ET MODIFICATIONS

1° Du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue à Lyon, le trois janvier mil neuf cent trente.

les décisions de la gérance et du Conseil de Surveillance;

3° De chacune des listes des souscripteurs des 60.000 actions O et des 12.000 actions P ci-après visées avec états des versements effectués, lesdites listes dressées par Messieurs les Gérants, suivant acte sous seing privé en date, à Lyon, du dix-neuf avril mil neuf cent trente, dont un des originaux est demeuré annexé à la déclaration de souscription ci-après visée;

4° D'une déclaration de souscription et versement faite par Messieurs les Gérants, suivant acte reçu par Maître GIROUD, notaire à Lyon, le dix-neuf avril mil neuf cent trente, relatif-vement aux dites actions O et P;

5° Et du procès-verbal d'une délibération prise par le Conseil de Surveillance dans sa séance du dix-neuf avril mil neuf cent trente.

Le résultat notamment ce qui suit: I. Le capital social, qui était de 42.000.000 de francs en 168.000 actions de 250 francs, dont 140.000 actions O et 28.000 actions P, a été augmenté, le dix-neuf avril mil neuf cent trente, de 18.000.000 de francs et ainsi porté à 60.000.000 de francs.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'émission contre espèces, savoir: à un taux de 600 francs l'une (soit avec une prime de 350 francs) de 60.000 actions nouvelles à vote ordinaire, dites de catégorie « O » et au taux de 285 francs l'une (soit avec une prime de 35 francs) de 12.000 actions nouvelles, à vote privilégié, dites de catégorie « P », ensemble de 72.000 actions de 250 francs chacune, qui ont toutes été souscrites et libérées en espèces lors de la souscription, de l'intégralité de la prime afférente à chacune, suivant sa catégorie, et du premier quart de leur valeur nominale, et qui sont libérables des trois derniers quarts de leur valeur nominale sur les appels de la gérance, conformément à l'article 9 des statuts (appels pouvant porter différemment sur les actions O et les actions P).

Sous ces réserves et suivant leur catégorie, elles sont entièrement assimilées aux actions anciennes de même catégorie.

2° Le capital social pourra, sur décision de la gérance à prendre d'accord avec le Conseil de Surveillance, être porté à 90.000.000 de francs au maximum, et ce, par tranches successives, par l'émission contre espèces et dans les conditions de l'article 8 des statuts, d'un nombre maximum de 20.000 actions P et de 100.000 actions O, étant observé que l'autorisation de création supplémentaire d'actions P, visée sous le quatrième alinéa du paragraphe 1 de l'article 8 des statuts pourra ressortir à effet, en tous cas de réduction légale des voix des actions P, avant, pendant, ou après l'élevation du capital social à 90.000.000 de francs.

3° Comme conséquence, les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés comme suit:

Arr. 7. — Les deux premiers paragraphes ont été rectifiés ainsi: « Le capital social est fixé à 60.000.000 de francs, divisé en 240.000 actions de 250 francs chacune.

« Ces actions composent des catégories différentes: « La première catégorie comprend 40.000 actions à vote privilégié, dites actions P. « La deuxième catégorie comprend 200.000 actions à vote ordinaire, dites actions O. »

Arr. 8. — Le premier paragraphe a été rectifié comme suit: « I. — Le capital social pourra, en exécution des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du trois janvier mil neuf cent trente, être porté, en une ou plusieurs fois, jusqu'à la somme maxima de 90.000.000 de francs, par simple décision de la gérance, sur avis conforme du Conseil de Surveillance. »

Le deuxième alinéa du même paragraphe a été remplacé par celui-ci: « Cette augmentation de capital sera représentée par un nombre maximum de 20.000 actions P et un nombre maximum de 100.000 actions O et sera poursuivie dans les conditions du deuxième alinéa du paragraphe II du présent article. »

La fin du quatrième alinéa, à partir des mots «...suivant les décisions de l'assemblée...», est remplacé par la rédaction suivante: «...suivant les décisions de l'assemblée du trois janvier mil neuf cent trente, et ce qui concerne le premier quart de leur valeur nominale, et à compter du jour des versements pour les trois autres quarts.

tion du capital d'actions O, à 75.000.000 de francs, et du capital d'actions P, à 15.000.000 de francs.

La gérance a été autorisée à l'effet d'emprunter, au nom de la Compagnie, par émission d'obligations ou de bons non hypothécaires, à concurrence d'un montant tel que le total des obligations ou bons de la Compagnie, émis en circulation, n'excède, à aucun moment, le double du montant nominal du capital social (chiffre actuel ou auquel le capital pourra être ultérieurement porté) les obligations dont le remboursement devrait être effectué dans un délai n'excédant pas six mois n'interviendront pas dans la limite susvisée.

Dépôts. — Les dépôts prescrits par la loi ont été effectués le quinze mai mil neuf cent trente à chacun des greffes: des Tribunaux de Commerce de Lyon, Cusset, Autun, Saint-Etienne, Bône, Lons-le-Saunier, Rodez, Aurillac, Cahors, Millau, Abbeville, Bayonne, Montluçon, Nevers, Rennes, Riom, Bourges; du Tribunal civil départemental de la Loire (section de Montrbrison) et du Tribunal civil départemental d'Ille-et-Vilaine (section de St-Malo);

et des Justices de Paix de Lyon (arrondissements judiciaires), Cusset, Autun, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Givors, Bône, Lons-le-Saunier, Montrbrison, Rodez, Aurillac (canton Nord), Cahors (canton Nord), Millau Abbeville (canton Nord), Bayonne (canton Nord-Ouest), Biarritz, Montluçon (canton Ouest), Nevers, Rennes (canton Sud-Ouest), Riom (canton Ouest), Vieuxon et Fougères (canton Sud).

Pour extrait et mention, B. GIROUD, notaire. Pour publication, P. DE LACHOMETTE, VILLIERS et Cie.

330 Px réel gar. pièce, 210 l. de mon par jus, franco, régie, port. VIN fut t. compris, 3 échantil. 3 fr. Mme Louise CAZALS, Prop., 190, r. de Sérignan, BEZIERS.

Bibliographie

L'OPINION Journal de la semaine Paraissant tous les samedis 8, rue des Beaux-Arts, Paris, VI^e ar^e Sommaire du samedi 10 mai 1930 Affaires extérieures: Le lion, le serpent et le sphinx; Jacques Chastenet. — Ce qu'on dit. — Affaires économiques: La situation monétaire; Max Hermant. — Il faut moderniser le Crédit Foncier; Louis Thomas. — Notes et Figures: Deux générations d'Algériens; G.-R. Manue. — Un sport curieux: les chercheurs d'échos;

A. de Bersacourt. — Littérature: Les Tharaud et l'Islam; Robert Bourget-Pailleron. — Un quart d'heure avec M. François Bonjean; Solange Duvernoy. — Art et Curiosité: Le Centenaire de la Conquête de l'Algérie; Henri Clouzot. — Stabilisation de la peinture française; Bernard Colrat. — Mémoires et Documents: Le témoignage de Clemenceau; Robert Gauthier. — La Bourse.

LA NATURE

Voici le sommaire du dernier numéro de La Nature, la plus complète et la plus variée des revues consacrées aux sciences et à leurs applications industrielles: La renaissance de la Navigation à voiles, par le Commandant Sauvage-Jourdan.

Le bistouri électrique ou radiobistouri: dilacération des tissus vivants au moyen des courants de haute fréquence, par le Docteur J.-L. Pech.

L'enseignement agricole en Algérie, par G. de Raulin.

Les câbles téléphoniques souterrains, par L. Fournier.

Une locomotive à haute pression d'un nouveau type: on porte à 100 atmosphères la pression de service des locomotives, par le Docteur A. Gradenwitz.

Matériel cinématographique d'amateur: II. Les appareils de projection, par André Bourgain.

Un nouveau pyromètre optique à extinction totale, par Victorin Charles.

Le houblon de Californie, par L. Kuentz. Une curieuse pièce d'art oriental, par F. Butavand. La cigale dans l'antiquité, par Antonin Rolet. Récréations mathématiques: sur les particularités de certains nombres, par E. Thibout.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Si vous voulez aller aux Gorges du Tarn passez par Rocamadour

Rocamadour qui joint à sa situation merveilleuse et à son pèlerinage célèbre, le privilège d'être un excellent centre d'excursion dans le haut-Quercy, est le meilleur point de départ pour un voyage aux Gorges du Tarn. Un ensemble de sites pittoresques relie en effet le Haut-Quercy à cette région si curieuse et le circuit ramène le voyageur par le beau pays de l'Albigeois et du Rouergue.

Le voyage pourra se faire agréablement en 6 jours par un circuit d'auto-car fonctionnant du 1^{er} juin au 16 septembre 1930; ce circuit permettra notamment la visite du Gouffre de Padirac, de Conques, de la vallée du Lot, de Rodez, des Gorges du Tarn entre Sainte-Emime et Le Rozier, de la Grotte de l'Aven Armand, de Millau, d'Albi, de Villefranche-de-Rouergue et Canors, des décors changeants des vallées du Lot et du Célé.

Prix du transport pour le parcours complet: 445 fr. (Supplément de 12 frs pour le trajet en barque de la Malène au cirque des Baumes). Parcours partiels acceptés dans la mesure des places disponibles aux étapes.

Pour renseignements complémentaires et billets, s'adresser notamment: à l'agence de la Cie d'Orléans, 16, Bd des Capucines, à Paris ou à M. Lalo, à Gramat (Lot).

Création d'un service de douane à la gare de Paris-Quai d'Orsay

Pour faciliter les relations entre l'Espagne et la France, les Chemins de fer de Paris à Orléans et du Midi se sont mis d'accord pour que le dédouanement des bagages soit fait à la gare de Paris-Quai d'Orsay au lieu des gares frontalières de Hendaye et Cerbère pour les bagages en provenance de l'Espagne acheminés par les trains 32, 24 et 8, via Hendaye (arr. à 9 h. 15, 10 h. 55 et 20 h.) et par les trains 62 et 68, via Cerbère (arr. à 9 h. 30 et 10 h. 15).

Le Bureau de Douane de Paris-Quai d'Orsay est ouvert tous les jours de 8 h. à 12 h. et de 20 h. à 30.

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée Remplace l'huile de Foie de Morue

PRIX DU FLACON: 14 francs

Un seul modèle de Flacon

GRANDEUR UNIQUE

SERVICE D'HIVER 1929-1930

Table of train schedules for winter 1929-1930, covering routes between Paris, Cahors, Libos, Capdenac, and other stations. Includes columns for departure/arrival times and train types (OMNIB., EXP., MIXTE, RAPIDE).